



DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Première session
de la 57^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 31 mai 2011

MEMBRES DU COMITÉ

M. Killen, président
M. Soucy, vice-président
M. Riordon
M. Harrison

M. Urquhart
M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson

le 31 mai 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 31 mai 2011 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

15, *Loi modifiant la Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Grand-Sault—Drummond—Saint-André, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Carl Killen, député